



Heures supplémentaires ou non

Par **pima**, le **03/11/2010** à **11:20**

Bonjour,
Un aménagement du temps de travail sur la base d'un cycle de 4 semaines
Planning du salarié :
Semaine 1 = 38 h ; semaine 2 = 32h ; semaine 3 = 30h ; semaine 4 = 40h : Total 140h/4 = 35hrs
Le salarié travaille :
Semaine 1 = 48h ; semaine 2 = 42h ; semaine 3 = 30h - abs (8h) soit 22h ; semaine 4 = 40h : Total 152/4 = 38h soit 3h sup x 4 = 12h supplémentaires
Malgré l'absence il y a toujours des heures sup restantes effectuées. Sur les 4 semaines la moyenne des 35 hrs est dépassée.
L'employeur dit que suite à cette absence, les heures ne sauront pas majorées à 25% mais payées en heures normales.
Est-ce réglementaire ?
merci par avance.
pima

Par **DSO**, le **07/11/2010** à **08:48**

Bonjour,
Tout d'abord, il faut savoir s'il y a un accord de modulation dans l'entreprise.
La réponse à votre question en dépend partiellement, car la méthode de calcul est différente.
Mais dans tous les cas de figures, il y a des heures supplémentaires, bien entendues majorées.
Cordialement,
DSO